



Communiqué de presse

Lundi 5 août 2019

Incendie de Notre-Dame : point de situation des actions conduites par la Ville de Paris au 5 août 2019

Après l'incendie de Notre-Dame le 15 avril 2019, de nombreuses mesures et opérations de nettoyage ont été réalisées dans les écoles, crèches et logements d'assistantes maternelles du secteur de Notre-Dame, conformément aux règles en vigueur. La Ville de Paris a scrupuleusement suivi les recommandations de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France.

Le 18 juillet, l'ARS a élargi le périmètre des établissements accueillant des enfants de moins de 7 ans devant faire l'objet de mesures de contrôle. Depuis cette date, la Ville mobilise tous les moyens nécessaires à la réalisation de ces prélèvements et à la mise en œuvre des mesures de traitement s'il y a lieu.

L'ensemble des informations sur les actions conduites par la Ville et les résultats des prélèvements sont diffusés au fur et à mesure sur la page dédiée du site Paris.fr.

1. Le point sur les crèches et les écoles

Dans le périmètre « 500 mètres Notre-Dame », les prélèvements dans les crèches et écoles contrôlées sont conformes :

- Ecole maternelle rue Sommerard (5^{ème})
- Ecole élémentaire rue Saint Jacques (5^{ème})
- Crèche municipale rue Lobau (4^{ème})
- Crèche municipale rue des Barres (4^{ème})
- Crèche municipale rue des Prêtres Saint-Séverin (5^{ème})
- Deux crèches agréées par la Ville (« Sainte Lucie » et « Miron »)

Par ailleurs, des mesures aux domiciles des assistantes maternelles de la ville ont été réalisées. Les mesures effectuées dans ces domiciles sont inférieures à 70 microgrammes/m².

Ces résultats sont calculés sur la base d'une moyenne de différents échantillons prélevés dans chaque établissement. Si pour un prélèvement isolé, un niveau supérieur à 70µg/m² est constaté, le lieu concerné fait l'objet d'un traitement *ad hoc* et d'une nouvelle mesure avant ouverture.

Dans le second périmètre défini par l'ARS le 18 juillet (300 mètres autour des points où a été relevée une concentration en extérieur supérieure à 5 000 microgrammes/m²), la situation est la suivante, sachant qu'aucun de ces établissements n'accueille actuellement d'enfants.

- Ecole élémentaire de la rue Saint André des Arts (6ième). Les concentrations intérieures sont en moyenne inférieures à 70 µg/m². Toutefois, une courette présente un taux de contamination très élevé. Elle fera l'objet d'un traitement spécifique avant réouverture.

- Ecole maternelle rue Saint Germain de l'Auxerrois (1er). Les taux sont conformes.

- Ecole élémentaire et école primaire rue Saint Benoit (6ième). Les taux sont conformes à l'intérieur des établissements. Des taux supérieurs à 1000 microgrammes/m² ont été mesurés dans les cours. Le protocole de traitement a été défini vendredi 2 août et sera mis en œuvre d'ici la rentrée.

- Ecole élémentaire de la rue de Verneuil (7ième). Les taux sont conformes à l'intérieur de l'établissement. Pour trois points de prélèvements en extérieur, les niveaux mesurés sont supérieurs au taux 1000 microgrammes/m². Ils feront l'objet d'un traitement d'ici la réouverture de l'école. À cette occasion, des mesures seront prises pour garantir l'absence d'accès des enfants à un balcon recouvert d'une feuille de plomb.

- Ecole élémentaire Pontoise (5ième). Travaux en cours pour réfection de la cour. Les prélèvements seront réalisés dans la foulée et les mesures éventuelles prises avant la rentrée.

- Crèche municipale Lobineau (6^{ième}) : les taux sont conformes.

- Ecole élémentaire Jardinnet (6ième). Prélèvement programmé cette semaine.

- Ecole maternelle Poissy (5ième). Prélèvement programmé cette semaine.

- Deux crèches municipales (Visconti, Felibien) et une Crèche associative agréée par la Ville (Saint-Simon). Prélèvements programmés d'ici fin août.

La Ville adressera un courrier à tous les parents concernés par ces prélèvements, quel qu'en soit le résultat. Ce courrier précisera, le cas échéant, les plombémies (examen mesurant la présence de plomb) recommandées par l'Agence Régionale de santé d'Ile-de-France. La Ville invite les familles dont les enfants fréquentent les établissements concernés à réaliser ces examens afin de lever tout doute.

2. Les mesures prises pour le personnel de la Ville

Une action conjointe a été menée entre les médecins, la mission inspection santé sécurité au travail et les bureaux de prévention des directions concernées, c'est-à-dire dont certains agents sont amenés à travailler dans des zones potentiellement exposées (en particulier la Direction de la Propreté et de l'Eau et la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement). Un protocole de santé harmonisé a été établi.

Plusieurs visites sur sites ont été effectuées par des médecins du service de médecine préventive. Lors de ces visites sur place, une information a été faite aux agents sur le risque associé au plomb. Un document écrit a été remis individuellement avec une prescription de bilan sanguin spécifique. Pour les agents qui n'étaient pas présents le jour de la visite du médecin, les mêmes documents ont été remis au responsable des ateliers.

À ce jour, la prescription d'un bilan sanguin concerne 145 agents. Aucun résultat anormal n'a été noté jusqu'à présent.

3. Les mesures concernant le parvis de Notre-Dame

Le parvis de Notre-Dame fait l'objet d'un traitement spécifique, placé sous la responsabilité de l'État, au regard des fortes concentrations en plomb qui y ont été mesurées. Comme prévu, les rues adjacentes au parvis bénéficieront du même protocole de traitement, dont le mode opératoire a pu être défini la semaine dernière.

L'État apportera toutes les précisions utiles sur ce sujet, les travaux de dépollution devant commencer dans les prochains jours et durer jusque la mi-août. À l'issue de ces travaux, de nouveaux prélèvements seront réalisés pour évaluer leur efficacité.

4. L'accès à l'information

La transparence de l'information est essentielle, tant pour garantir que les mesures les plus pertinentes soient décidées dans les meilleurs délais que pour préserver la confiance des habitants envers les autorités.

C'est la raison pour laquelle la Ville met en ligne depuis l'incendie l'ensemble des relevés qu'elle effectue dans les sites dont elle a la responsabilité, ainsi que s'il y a lieu, les protocoles de traitement ad hoc préconisés par l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France.

Enfin, les familles et habitants du périmètre défini par l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France seront destinataires d'une information et d'une invitation à réaliser une plombémie.